



PRÉFET DU DOUBS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

Déclaration d'ouverture de travaux de recherches de mines : « Acquisition gravimétrique »

Communes de Audeux, Avanne-Aveney, Berthelange, Besançon, Beure, Bonnay, Burgille, Chalèze, Champagney, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chemaudin et Vaux, Chevigney-sur-l'Ognon, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Courchapon, Dannemarie-sur-Crète, Devecey, Ecole-Valentin, Emagny, Ferrières-les-Bois, Fontain, Franey, Franois, Grandfontaine, Jallerange, Lantenne-Vertière, Larnod, Lavernay, Le Mouterot, Les Auxons, Mazerolles-le-Salin, Mercey-le-Grand, Mérey-Vieille, Miserey-Salines, Montferrand-le-Château, Montrond-le-Château, Noiron, Pelousey, Pirey, Placey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Recologne, Saint-Vit, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Torpes, Velesmes-Essarts, Villers-Buzon

Par demande en date du 10 mai 2023, la société 45-8 AVANT-MONTS, dont le siège social est situé 30 rue Bossuet à Metz, a fait parvenir au préfet un dossier de déclaration d'ouverture de travaux pour une campagne d'acquisition gravimétrique sur le territoire des communes listées ci-dessus.

Cette méthode d'acquisition gravimétrique consiste à mesurer à un point donné le champ de pesanteur afin de détecter les différentes anomalies pour déceler les structures géologiques profondes de la zone d'étude. Les données acquises par les opérations permettent d'imager les variations de densité des roches composant le sous-sol.

Les mesures seront réalisées en deux temps par deux opérateurs qui se déplaceront en voiture sur les voies carrossables ou à pied :

- une mesure gravimétrique avec un gravimètre relatif : le gravimètre est installé sur le sol pendant quelques minutes. Les données sont corrigées et enregistrées par l'appareil et ensuite traitées ;
- une mesure topographique au GPS.

245 stations seront implantées selon un maillage défini afin d'obtenir une couverture homogène à l'échelle du permis de recherche. Elles seront réalisées essentiellement sur des routes ou chemins publics, et dans une moindre mesure sur des parcelles privées. L'accès aux parcelles, routes et chemins, se fera avec l'accord du ou des propriétaires (privés ou collectivités territoriales).

Les opérations seront réalisées en partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Les acquisitions sont prévues en juillet 2023 pour une durée de 7 jours.

Le dossier est envoyé aux mairies concernées et pourra être consulté par le public aux horaires d'ouverture des bureaux.